

Compte Rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 3 Novembre 2020 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : mercredi 28 octobre 2020

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Mme Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs. Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, ~~Alain DRIOT~~, Franck DUMOULIN, ~~Fabien DUPIN~~, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, ~~Bruno MUNDA~~, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : M. Fabien DUPIN donne procuration à Mme Audrey MAIALE, M. Alain DRIOT donne procuration à M. Franck DUMOULIN, M. Bruno MUNDA donne procuration à M. Nicolas HIRSCH

Membre absent :

✓ Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du mardi 22 Septembre 2020

Approuvé à l'unanimité.

Il est proposé de reporter le point concernant le droit d'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité pour pouvoir faire un conseil municipal réservé à ce sujet.

Report accordé à l'unanimité.

✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision n°2020.05 : signature de la convention avec le Centre de Formation de Musiciens Intervenants de l'Université Lumière Lyon 2, pour le stage professionnel de M. Nathan BRUNET, qui se déroulera du 12 octobre 2020 au 14 juin 2021 inclus, avec un volume horaire global ne pouvant pas dépasser 307 heures.

Les interventions auront lieu selon le planning suivant : les lundis de l'année scolaire 2020/2021, (excepté le lundi 22 mars 2021), et les mardis 6 avril 2021, ainsi que les 4, 11 et 25 mai 2021.

Le coût total pour la collectivité est de 2 500,00 €.

Il est précisé que ce montant sera payé même en cas d'absence pour maladie du stagiaire.

Décision n°2020.06 : signature du contrat pour la location maintenance de 2 appareils « Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) », avec la société LOCAM située 29 rue Léon Blum 42048 SAINT ETIENNE au prix de 432 € TTC trimestriel.

Commission Finances Locales / Gestion du Personnel / Economie Locale

✓ Budget 2020 – Décision Modificative n°1

M. Norddine GUEDAMI présente ce qu'est une décision modificative aux nouveaux élus.

Afin de faire face à des dépenses d'investissement non prévues initialement au Budget 2020, il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

La 1^{ère} dépense concerne l'investissement pour l'école d'un montant total estimé de 1 100 euros. Cela comprend l'achat d'une plastifieuse, d'une enceinte, d'un meuble, de 4 visualiseurs et de 2 postes portatifs.

La 2^{ème} dépense concerne la cantine. Afin de respecter les règles de distanciation physique, il est nécessaire d'acheter 2 tables pliantes pour un montant total de 664 euros.

La 3^{ème} dépense concerne l'achat d'un micro-ondes pour la salle des associations située sous la mairie, estimé à 50 euros.

Il est proposé de prendre les crédits sur l'opération d'investissement n°212 « Achat terrain coté SAR + Création Parking », qui ne sera pas commencée d'ici la fin de l'année.

Le micro-onde sera utilisé par les associations, mais aussi par l'employé technique municipal lorsque la mairie est fermée et que l'accès à la cuisine n'est pas possible.

M. Norddine GUEDAMI, propose au conseil municipal le vote de la Décision Modificative suivante :

Investissement		
Programme	Compte - Désignation	
	DEPENSES	
205	2183 – Matériel de Bureau et informatique	1 000.00 €
205	2184 - Mobilier	800.00 €
205	2188 – Autres Immobilisations corporelles	50.00 €
212	2111 - Terrain	- 1850.00 €
	Totaux	0,00 €

Vote : accord à l'unanimité

✓ **Subvention exceptionnelle DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) - Délibération**

M. Norddine GUEDAMI évoque l'attribution définitive de la subvention du département obtenue pour un montant de 24 979 euros dans le cadre de l'opération n°228 - Equipement LED Bâtiments Communaux.

M. Norddine GUEDAMI remercie le département pour la confirmation de cette subvention.

Ce programme, dans sa totalité, est d'un montant de 49 958,00 € HT. La commune doit garder une part en auto financement de minimum 20% de la dépense.

Afin de faire la demande de subvention liée à la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – Exercice 2020 / 2021, le conseil municipal doit délibérer pour adopter l'opération concernée et arrêter les modalités de financement.

M. Norddine GUEDAMI, adjoint aux finances, et M. Franck DUMOULIN, adjoint aux travaux, proposent le vote suivant :

Opération concernée : n°228 – Equipement LED Bâtiments Communaux.

Modalités de financement :

- Subvention du département : 24 979 euros
- Subvention exceptionnelle DSIL : environ 15 000 euros
- Auto financement : environ 9 979 euros

Vote : accord à l'unanimité

✓ **Dépenses Investissement 2021 - Ouverture des crédits - Délibération**

M. Norddine GUEDAMI explique que le budget étant voté en mars ou avril de l'année en cours, cette délibération permet de pouvoir payer des investissements avant le vote du budget en application de l'article L.1612—1 du CGCT, qui stipule les éléments suivant : « le conseil municipal peut autoriser le Maire, avant l'adoption du budget, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des crédits ouverts pour le remboursement de la dette ».

✓ **Bibliothèque**

Un service de drive, rendu possible suite à l'annonce du gouvernement, est organisé par la bibliothèque Mille et Un Livres.

Renseignements sur place les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h0 ou renseignements par mail à bibliotheque@alix-village.fr

✓ **Préparation des vœux et décoration du village pour Noël.**

Il est évoqué la difficulté à organiser ces manifestations pour cette année en raison des mesures sanitaires en place.

Une demande sera faite auprès de Mme Danielle BECOURT pour savoir si elle veut continuer à participer à la décoration du village.

Un sondage est fait pour savoir qui veut faire partie de ce groupe de travail : Mme Frédérique BURTIN et M. Franck DUMOULIN se portent volontaires.

Commission Travaux et Voirie

Dans le cadre du DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), le relevé des bornes à incendie a été fait par M. Fabien DUPIN et Mme Marie PAILLONCY.

Ils ont noté une borne manquante Montée des Guillaumes et à l'entrée nord du village. Pour l'hôpital, en domaine privé, il sera nécessaire de savoir qui s'occupe de la vérification.

Cimetière : afin de poursuivre le travail des anciens élus, une visite a été faite sur place avec Mesdames Muriel LIENGME et Marie PAILLONCY et M. Jean DESBROSSE, agent technique municipal.

Il est proposé de former certains élus sur le logiciel cimetière. Une discussion est ouverte sur le logiciel utilisé actuellement et son éventuel changement.

✓ **Point sur le parking de l'École en face de la bibliothèque**

Le terrain est à la commune. Des devis de terrassement sont en cours pour des montants allant de 7 000 à 9 000 euros HT.

La réflexion sur le sentier mode doux reliant les chemins des écoliers (Nord et Sud) est en cours : il est proposé une largeur de minimum 1,20 mètres voire 2 mètres et d'un aménagement avec pose de géotextile et concassé de pierres dorées.

✓ **Point sur la sécurité routière du village**

Pour la départementale traversant le village, des implantations provisoires vont être faites :

- A l'entrée nord : surélévation vers l'arrêt de bus
- Dans le village : surélévation du plateau au niveau du restaurant Astalix
- Sur la rue Aymé Chalus : stationnement de 3 places au niveau du n°672
- Quelques places de stationnement seront créées jusqu'à la sortie du village côté sud.

Ces implantations seront testées par des marquages temporaires au sol dans un premier temps.

Pour les routes communales : Un relevé topographique sera effectué par un cabinet extérieur.

✓ **Alarme de l'école.**

Un diagnostic est en cours.

Vu les crédits ouverts en 2020	224 161,26
- crédits pour la dette 2020	- 27 400 €
	<hr/>
	196 761,26
Soit le quart :	49 190,32

Il est proposé d'autoriser le Maire à mandater des factures avant l'adoption du budget 2021 aux comptes 202, 2111, 2116, 2128, 21312, 21318, 2158, 2183, 2184 et 2188, dans la limite de 49 000 euros.

Vote : accord à l'unanimité

✓ **Point finances au 30 septembre 2020**

Peu d'investissement ont été réalisés depuis le début de l'année 2020. La commune devrait accélérer le rythme avant la fin de l'année. Pour la partie fonctionnement, la commune est en phase avec ce qui a été budgété.

✓ **Point gestion du personnel**

Mme Aurélie GOULEVITCH, adjoint du patrimoine à la bibliothèque, termine son contrat le vendredi 6 novembre 2020. Le poste est vacant à compter de cette date. Une recherche est en cours pour assurer le remplacement. Le contrat est, d'environ, 6h30 par semaine scolaire.

Mme Nadia COCHET-GRASSET est en arrêt maladie jusqu'au dimanche 6 décembre 2020. Une remplaçante a été trouvée pour assurer le service de cantine les mardis, jeudis et vendredis. Une recherche est en cours pour assurer le service du lundi de 10h30 à 14h30.

Commission Vie du Village

✓ **Point sur le bulletin Intercommunal**

La préparation du bulletin municipal édition 2021 est terminée. 20 articles sur la commune d'Alix seront dans ce bulletin.

La vente des encarts publicitaires représente une recette communale de 2 040 euros.

✓ **Point sur le CMEJ**

Le samedi 26 septembre 2020 a eu lieu « Nettoyons la Nature ». Les gestes barrières ont été respectés.

43 kg de déchets ont été ramassés avec une innovation, à l'initiative des enfants, de ramasser les mégots à part des déchets dans des contenants transparents pour visualiser la quantité.

Les jeunes du CMEJ proposent de faire cette manifestation 2 fois par an avec une session au printemps et une autre à l'automne. A voir pour 2021 suivant les conditions sanitaires.

✓ **Maintenir le contact avec les personnes de 65 ans ou fragiles**

Point sur les élus référents : Mme Muriel LIENGME et M. Thierry RIGNOL, anciens conseillers municipaux, sont enlevés des référents. Les personnes dont ils s'occupaient sont affectées à d'autres élus.

Il est rappelé de prendre régulièrement des nouvelles des aînés (à partir de 65 ans).

Commission Urbanisme

✓ Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme depuis janvier 2020

PC 2020

PC1900008-M01 - 15/01/2020

M. REYNAUD / 107 Montée des Guillaumes / Fermeture du Carport / Accordé

PC1900003-M01 - 28/04/2020

M.FAURE / 439 route des Bruyères / Fini habitable rehaussé suite à étude de sols / Accordé

DP 2020

DP 069 004 20 00001 - 20/02/2020

Mme MUNOZ / 54 Impasse Lacenaire / Création portail et mur / Refusée

DP 069 004 20 00002 - 28/02/2020

Mme FARGEOT / 171 Route du Château de Marzé / Réfection toiture et zinguerie / Accordée

DP 069 004 20 00003 - 06/04/2020

M. LUBRANO / 202 montée du Perroux / Réfection peintures / Accordée

DP 069 004 20 00004 - 05/05/2020

M. HIRSCH / 173 montée des Guillaumes / Construction d'une piscine / Accordée

DP 069 004 20 00005 - 07/05/2020

Mme UMHAUER / 74 Chemin du vieux Moulin / Changement de destination / Accordée

DP 069 004 20 00006 - 26/05/2020

M. GUELI / 4 Route de la Rochelle / Changement fenêtres / Refusée

DP 069 004 20 00007 - 06/06/2020

M. SCAGLIONE / 73 Montée des Guillaumes / Modification façades / Création d'ouverture / Accordée

DP 069 004 20 00008 - 29/06/2020

M. PEGAZ / 250 Montée du Pontet / Construction d'une piscine / Accordée

DP 069 004 20 00009 - 15/07/2020

M. LUBRANO / 202 montée du Perroux / Peinture d'une porte de garage / Accordée

DP 069 004 20 00010 - 25/07/2020

Mme MOIROUX / 93 chemin des dames et de la roue / Construction d'un chalet / Accordée

DP 069 004 20 00011 - 14/08/2020

Mme MUNOZ / 54 Impasse Lacenaire / Création portail et mur / Accordée

DP 069 004 20 00012 - 14/08/2020

Mme MUNOZ / 54 Impasse Lacenaire / Changement Fenêtres, Volets et Porte Entrée (Alu) / Accordée

DP 069 004 20 00013 - 20/08/2020

Mme MUNOZ / 54 impasse Lacenaire / Changement Fenêtres, Volets et Porte Entrée (PVC) / Accordée

DP 069 004 20 00014 - 17/09/2020

M. GUELI / 4 Route de la Rochelle / Changement des fenêtres / Accordée

DP 069 004 20 00015 - 25/09/2020

Mme MUNOZ / 54 Impasse Lacenaire / Création d'une ouverture / En cours

DP 069 004 20 00016 - 03/10/2020

M. ROBIN / 165 Chemin des Cabanes / Panneaux Photovoltaïques / Accordée

DP 069 004 20 00017 - 13/10/2020

Mme MOUCAUD / 26 route des Troitières / Construction d'une piscine / En cours

DP 069 004 20 00018 - 17/10/2020

M. MUNDA / 71 chemin du vieux moulin / Construction d'un abri de jardin / En cours

DP 069 004 20 00019 - 21/10/2020

M. LANDOIN / 465 route des Bruyères / Création d'une clôture avec soubassement / En cours

DP 069 004 20 00020 - 24/10/2020

M. CORREARD / 780 Rue Aymé Chalus / Construction d'une piscine et d'un mur de clôture / En cours

DP 069 004 20 00021 - 24/10/2020

Mme WEI QUOC / 145 Chemin du Fournel / Réfection de la façade / En cours

Commission Environnement

- ✓ **Présentation du rapport du SIEVA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019**

Le rapport sera présenté au prochain conseil municipal par les élus du SIEVA.

Intercommunalité et syndicat

- ✓ **Droit d'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité - Délibération**

Point reporté

- ✓ **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents - Délibération**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

M. le Maire précise que le SYDER peut obtenir, via un marché négocié, un tarif à environ 12 cts du kilowatt. Il est également précisé que cette délibération entraîne uniquement l'adhésion au groupement de commandes. Il n'est pas obligatoire ensuite de sortir du TRV. La commune attendra le tarif définitif pour dire si elle sort ou non de ce TRV.

Une discussion est ouverte sur les énergies vertes et grises.

Vote : 1 abstention / 14 voix pour

✓ **Questions diverses :**

- Point sur l'hôpital d'Alix : sur 90 / 100 résidents environ, 50 résidents sont touchés par la Covid-19. Les décès liés à la COVID-19 entraînent une fermeture de cercueil qui doit être faite par les élus (le Maire ou les Adjoints). A ce jour, dans les services de l'hôpital, 7 fermetures de cercueil avec scellé ont été faites depuis le début de la 2^{ème} vague de l'épidémie.

Sur l'hôpital d'Alix, lorsque les soignants sont malades de la Covid-19, ils ne viennent pas travailler.

M. le Maire profite de ce point pour saluer le travail du personnel hospitalier.

- Informatique : M. le Maire souhaite programmer une réunion pour parler du parc informatique dans son ensemble. 3 élus sont intéressés : Mme Stéphanie GUERIN et MM. Franck DUMOULIN et Franck SUBERT.

- Gestion des données : pour l'instant, c'est uniquement M. le Maire qui s'occupe de la gestion des données de la mairie. Aussi, pour clarifier cette situation, il est demandé quels élus seraient volontaires pour partager cette fonction. Mme Stéphanie GUERIN et M. Franck SUBERT sont intéressés.

- SIVU de la PRAY : une délibération a été prise par le syndicat d'assainissement pour que sur le territoire des communes dépendant du SIVU de la PRAY (8 communes), les personnes vendant un bien devront faire établir un diagnostic sur l'assainissement du bien. Le coût est d'environ 180 euros pour un diagnostic fait par la société SUEZ.

- Commémoration du mercredi 11 novembre 2020 à 11h00 : les pompiers ont fait savoir qu'ils seront 3 pour cette commémoration. Elle sera interdite au public.

- Point sur la demande de la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) et de ALTE 69 (Agence Locale de Transition Énergétique du Rhône) de recenser les bâtiments communaux éligibles dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics avec un financement de la CCBPD à hauteur de 50%. M. le Maire a indiqué les bâtiments suivants pour la commune d'Alix : Mairie, Ecole, Bâtiment Périscolaire et Salle des fêtes.

Ceci rentre dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), plan imposé par les services de l'état, le CTE (Contrat de transition Écologique), contrat non obligatoire mais volonté de la CCBPD d'aller

plus loin ainsi que l'AMI SEQUOIA (Appel à Manifestation d'Intérêt / Soutien aux Elus : Qualitatif Organisé Intelligent et Ambitieux).

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 1^{er} décembre 2020 à 20h00.

Suivent les signatures :

Les Adjointes et conseillers municipaux

La secrétaire

Le Maire.

Marina AFLALO

Marie PAILLONCY

Pascal LEBRUN

Frédérique BURTIN

~~Alain DRIOT~~

Franck DUMOULIN

~~Fabien DUPIN~~

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

~~Bruno MUNDA~~

Franck SUBERT

